

ATTENTION: VERSION NON AMENDEE

25 mai 2010

10.137
ad 10.018**Postulat du groupe libéral-radical****Des transports publics adaptés à une politique cantonale de la formation post-obligatoire**

Le transfert des professeurs et étudiants du CIFOM-CPLN n'est que la première d'une série de décisions qui vont mettre en œuvre **l'agglomération neuchâteloise**.

Ainsi, la direction des prisons, les tribunaux, etc. vont, ces prochaines années, rendre nécessaire une meilleure desserte en transports publics.

Le passage de la cadence des **trains à la demi-heure** et la mise en **service de bus** sont une nécessité.

Le Conseil d'Etat est prié de planifier la mise en service d'un train rapide supplémentaire (au moins) chaque heure sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle pour arriver à une cadence minimum à la demi-heure au changement d'horaire de décembre 2011.

De même il est prié d'inviter les TN/TRN à mettre sur pied un transport par bus entre Neuchâtel/Place Pury – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Cette offre de transport public contribuera à renforcer la **cohésion cantonale** en facilitant les déplacements à l'intérieur du canton. Elle s'inscrit donc comme une première phase du projet TransRUN. Elle permettra d'augmenter graduellement la fréquentation des transports en commun trans-réseau urbain neuchâtelois et rendront le projet TransRUN plus crédible. Les budgets de ces dessertes supplémentaires devraient donc être conçus dans le cadre du RUN.

Signataires: C. Gueissaz, B. Haeny, J. Frésard, P.-A. Steiner, M.-A. Nardin, Ch. Häsler, Ph. Haeberli, D. Humbert-Droz, Ch. Imhof, F. Jaquet, E. Robert-Grandpierre, J.-C. Guyot, J.-B. Steudler, J.-F. de Montmollin, J. Amez-Droz et F. Monnier.

ATTENTION: VERSION AMENDEE

25 mai 2010

10.137
ad 10.018**Postulat du groupe libéral-radical****Des transports publics adaptés à une politique cantonale de la formation post-obligatoire**

Le transfert des professeurs et étudiants du CIFOM-CPLN n'est que la première d'une série de décisions qui vont mettre en œuvre **l'agglomération neuchâteloise**.

Ainsi, la direction des prisons, les tribunaux, etc. vont, ces prochaines années, rendre nécessaire une meilleure desserte en transports publics.

Le passage de la cadence des **trains à la demi-heure** et la mise en **service de bus** sont une nécessité.

De même il est prié d'inviter les TN/TRN à mettre sur pied un transport par bus entre Neuchâtel/Place Pury – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Cette offre de transport public contribuera à renforcer la **cohésion cantonale** en facilitant les déplacements à l'intérieur du canton. Elle s'inscrit donc comme une première phase du projet TransRUN. Elle permettra d'augmenter graduellement la fréquentation des transports en commun trans-réseau urbain neuchâtelois et rendront le projet TransRUN plus crédible. Les budgets de ces dessertes supplémentaires devraient donc être conçus dans le cadre du RUN.

Signataires: C. Gueissaz, B. Haeny, J. Frésard, P.-A. Steiner, M.-A. Nardin, Ch. Häsler, Ph. Haeberli, D. Humbert-Droz, Ch. Imhof, F. Jaquet, E. Robert-Grandpierre, J.-C. Guyot, J.-B. Steudler, J.-F. de Montmollin, J. Amez-Droz et F. Monnier.